

« CHÈQUES LIRE »

Nom de l'ouvrant droit Prénom.....
Date de naissance N° d'ouvrant droit
Adresse
Code Postal Ville
Téléphone / Mobile Adresse électronique
Profession :

ADRESSE DE LIVRAISON (SI DIFFÉRENTE DE L'ADRESSE PRINCIPALE) :

Adresse
Code Postal Ville

Souhaitez-vous recevoir la lettre d'information du FNAS ?

Oui

Non

Mode de règlement :

Chèque

Virement *

(*Transmettez-nous cette fiche complétée à commandes@fnas.net : nous vous transmettrons un RIB et vous confirmerons le montant que vous devrez régler)

Nom et prénom du bénéficiaire	Nombre de « Chèques Lire »
OD	
AD	
AD	
AD	
AD	
AD	
AD	
AD	
AD	
Nombre de chèques TOTAL	
MONTANT À RÉGLER (nombre total de chèques) X (prix unitaire) =	

Les chèques sont attribués nominativement. À défaut de toute indication, les chèques seront répartis entre tous les membres à charge fiscale de la famille.

Si vous n'allez pas chercher votre pli, le second envoi sera à vos frais.

Joindre à votre envoi :

> Le chèque correspondant à votre commande à l'ordre du FNAS

> Autres documents : voir au verso.

Nous vous rappelons que les renseignements fournis engagent votre entière responsabilité.

Fait le , à

Signature

« CHÈQUES LIRE »

Il s'agit de « chèques » Lire UP que le FNAS met à la disposition des ouvrants droit et ayants droit.

- ❖ Il n'y a pas de plafond particulier dédié aux commandes, elles sont toutes imputées à votre plafond Loisirs.
- ❖ Vous pouvez au maximum 15 chèques par personne quelle que soit votre tranche de quotient familial.
- ❖ Le prix des chèques indiqué dans la « Grille tarifaire » ci-dessous, tient compte du montant de la prise en charge. La valeur faciale du chèque est de 8 euros au 1er janvier 2015. Le montant à régler par l'ouvrant droit ainsi que celui de la prise en charge varie donc selon son taux de prise en charge dans la grille « Loisirs ».
- ❖ La liste des libraires acceptant les "chèques" Lire peut être consultée sur le site www.chequelire.com
- ❖ Le chèque lire Up est valable pendant 2 ans à partir de l'année d'émission (soit jusqu'au 31 décembre 2027 pour un chèque émis en 2025).

Validité de votre demande

- ❖ Pour avoir accès à une Prise en Charge, vous devez avoir au moins un temps de travail dans une entreprise affiliée depuis novembre dernier.

Documents à fournir

Lors de votre première demande de l'année, il faut produire :

- ✓ Copie intégrale de l'avis d'impôt sur les revenus de l'année n-2, ou des deux avis pour les concubin·e·s
- ✓ Copie intégrale du livret de famille ou des livrets dans le cas de famille recomposée (sauf les pages blanches), ou extrait d'actes de naissance avec filiation (si votre situation n'a pas changé et que vous nous avez envoyé ce document, il est inutile de le renvoyer)
- ✓ Un justificatif de vie commune pour les concubin·e·s (copie de la déclaration de vie maritale faite en mairie ou du PACS, d'une quittance de loyer mentionnant les deux noms) et la copie de la pièce d'identité du conjoint (à fournir une seule fois pour l'inscription de votre conjoint·e)
- ✓ Un certificat de scolarité pour les enfants majeurs

Si vous nous avez déjà adressé ces documents cette année, il est inutile de nous les retourner de nouveau.

GRILLES TARIFAIRES

Chèque Lire®

Tarif Public		Non disponible			
Tarif FNAS avant prise en charge		8.00€			
Quotient	Taux	Prix à payer en fonction de votre Quotient Familial	Quotient	Taux	Prix à payer en fonction de votre Quotient Familial
moins de 300	59 %	3,28 €	de 1 250 à 1 449	30 %	5,60 €
de 300 à 399	54 %	3,68 €	de 1 450 à 1 649	26 %	5,92 €
de 400 à 519	49 %	4,08 €	de 1 650 à 1 849	20 %	6,40 €
de 520 à 639	45 %	4,40 €	de 1 850 à 2 049	15 %	6,80 €
de 640 à 759	44 %	4,48 €	de 2 050 à 2 249	13%	6,96 €
de 760 à 919	39 %	4,88 €	de 2 250 à 2 499	10 %	7,20 €
de 920 à 1 079	35%	5,20 €	Plus de 2 500	7 %	7,44 €
de 1 080 à 1 249	31 %	5,52 €	de 1 250 à 1 449	30 %	5,60 €